

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAVOIE

Affichage de la Convocation

06 décembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le 20 décembre,

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers s'est réunie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 12h15, suivant convocation légale du 06 décembre 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés :

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes)

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 21/22 – Décision Modificative n°2 du budget 2022

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif du GLCT a été approuvé par délibération n°07/22 du 14 mars 2022, le budget supplémentaire par délibération n°12/22 du 12 mai 2022 et la décision modificative n°1 par délibération n°15/22 du 20 juin 2022. Une décision modificative n°2 est nécessaire pour ajuster le budget de l'année en cours, compte tenu de l'activité du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.

Ces ajustements portent sur les changements d'imputation suivants :

L'inscription en section de fonctionnement des dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – article 611 : Impacts financiers liés aux impacts du Covid exercice 2021 sur les lignes tpg : -148 518 €

Total des dépenses au chapitre 011 : -148 518 €

- Chapitre 673 (charges exceptionnelles) :
 - – 209 673 € pour la CCG
 - – 222 382 € pour le Canton de Genève
 - +580 573 € pour la CAPG

Total des dépenses au chapitre 673 : + 148 518 €

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de l'année 2022 du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers telle qu'elle est annexée.

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 décembre 2022

Le Président
Patrice DUNAND

